



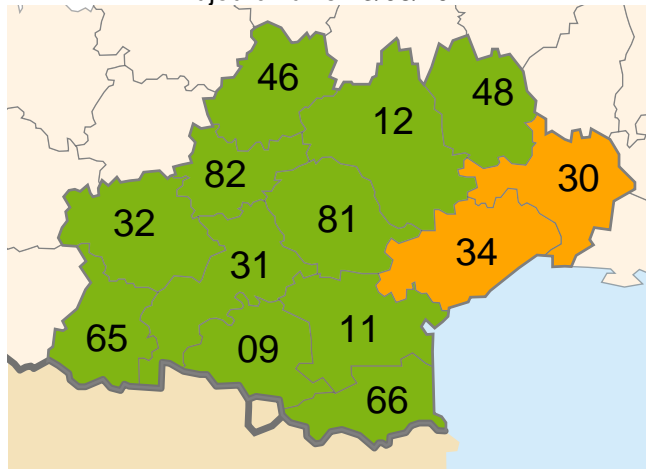
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

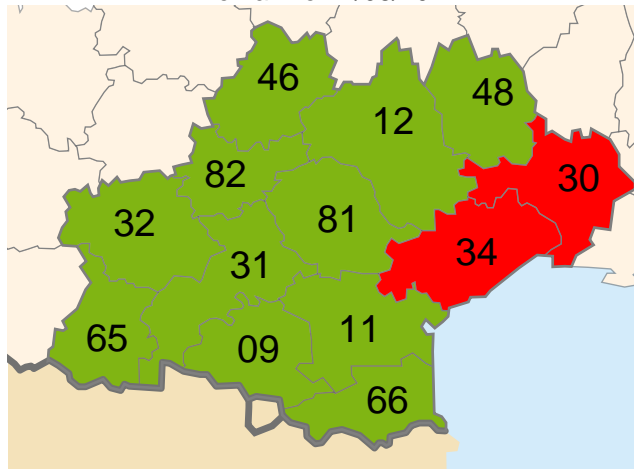


SITUATION

Aujourd'hui le 13/08/2021



Demain le 14/08/2021



Aujourd'hui le 13/08/2021			Départements	Demain le 14/08/2021			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub>: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub>: dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit sur le Gard et l'Hérault un épisode de pollution à l'ozone pour les 13 et 14 août.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques (températures élevées, vent faible) sur l'est de la région sont favorables à la formation d'ozone. Les concentrations d'ozone devraient ainsi augmenter dans la journée et pourraient dépasser le seuil d'information. La procédure d'information et de recommandations est ainsi déclenchée aujourd'hui sur le Gard et l'Hérault.

EVOLUTION :

Demain, les conditions météorologiques devraient peu évoluer sur l'est de la région si bien que les concentrations d'ozone devraient rester élevées. Par conséquent, en raison de la persistance prévue de la pollution à l'ozone, la procédure d'alerte sera mise en oeuvre pour le 14 août sur les départements du Gard et de l'Hérault.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

## Recommandations de protection individuelle

<p><b>Populations vulnérables :</b>  <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i></p> <p><b>Populations sensibles :</b>  <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evitez les sorties durant l'après-midi.</li> <li>- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;</li> <li>- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li> <li>- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</li> </ul>

## Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p><b>A la maison / au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.</li> <li>- Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).</li> </ul>
<p><b>Déplacements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être</li> <li>- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.</li> <li>- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)</li> </ul>
<p><b>Industriels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.</li> </ul>

### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
 Contact département 30,34 :  
 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53



### Mesures d'urgence

<http://www.gard.gouv.fr/>  
<http://www.herault.gouv.fr/>



### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)  
 ARS Occitanie  
 Informations santé, AIR SANTÉ :  
 05 61 77 94 44

